

### Un terrain à disposition pour les manifestations familiales.

La Commune libre du village Saint Brice loue pour toute manifestation (vin d'honneur, mariage, repas champêtre, fête familiale...), un terrain arboré, entièrement clos et aménagé de 3000 m<sup>2</sup> (tente de 120 m<sup>2</sup> et ses équipements, chambre froide, point eau froide et chaude).

**Renseignements au 02 37 25 69 06 ou 06 76 59 41 88.**

### Permanences de l'écrivain public.

Chantal de RIBEROLLES est à disposition du public de façon gratuite et confidentielle pour aider à rédiger tout type de correspondance : lettre administrative, lettre personnelle, dossier à remplir, mais aussi écouter, informer, orienter dans toutes les démarches et formalités.

Elle reçoit avec ou sans rendez-vous : au Point d'Accès au Droit – tél. 02 37 21 80 80 le lundi de 10h à 12h ; à la Maison pour Tous de la Madeleine – tél. 02 37 88 45 00 les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 10h, le mercredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 ; à la Maison pour tous de Beaulieu -

tél. 02 37 28 58 66, le jeudi de 14h à 17h et le mardi de 14h à 16h30 ; à la Maison pour Tous de Rechèvres. Sur rendez-vous : tél. 06 77 96 51 21 ; au Foyer d'Accueil Chartrain – tél. 02 37 88 40 00, le jeudi de 10 à 12h.

**Déplacement à domicile possible. Contact direct : 06 77 96 51 21.**

**Renseignements : Association Forum de la Madeleine – tél. 02 37 88 45 00.**

### Conférence débat Aide alimentaire

Une conférence-débat sur « l'aide alimentaire, c'est quoi ? pour qui ? » est organisée par l'association « les Villaines Comtesses » le 29 septembre à 21h à la MPT des Comtesses avec le concours de la Banque Alimentaire d'Eure et Loir. Entrée gratuite.

**Renseignements tél. 06 65 78 41 77 ou 02 37 34 00 45**

# UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE POUR LES SOURDS

Dans le cadre de la Charte « Ville-Handicap », une formation à la langue des signes a été organisée pour les personnels de différents services de la Ville de Chartres afin de leur permettre d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes atteintes de surdité.

Pour les entendants, il est en effet relativement aisé de s'adapter à ce handicap en apprenant à "signer" un vocabulaire de base. Le dialogue entre entendants et sourds s'instaure alors plus facilement. Etre renseigné, convenir d'un rendez-vous, être dirigé... se fait plus naturellement.

C'est ainsi que, dans le cadre d'un module dit « administratif », Fany Tréfoux, formatrice et interface de communication, a dispensé à un groupe d'une dizaine de volontaires l'apprentissage d'un vocabulaire de base spécifique et la formulation de phrases affirmatives et interrogatives. Sur 14 demies journées, chacun a pu appréhender la réalité du monde des malentendants, trop souvent victimes de l'isolement et de difficultés d'intégration.



Carole Gesnin a appris le vocabulaire de base des non-entendants

Devenue sourde après avoir contracté les oreillons à l'âge de 3 ans, Fany Tréfoux a créé sous l'impulsion de son mari une entreprise dont la vocation première est l'enseignement de la langue des signes. (renseignements : FT Formation – 401 avenue du Loiret à Olivet - [www.ftformation.fr](http://www.ftformation.fr))

## LES COURS DE COUPE ET COUTURE REPRENENT

Les inscriptions s'effectueront sur place à l'occasion du premier cours, **à partir du Lundi 4 Septembre**. Les personnes souhaitant s'inscrire doivent se munir d'un justificatif de domicile. Les cours se dérouleront aux lieux et heures indiqués ci-dessous :

- **Bel Air, La Maison des Castors**, 18 rue des Castors, tous les jeudis de 14h à 16h30, et de 17h à 19h30 ; inscriptions le 07/09;
- **Foyer restaurant de Beaulieu**, 16 rue de Brétigny, tous les lundis de 17h à 19h30 ; inscriptions le 04/09;
- **Foyer restaurant des Perriers**, 2 rue de l'Automne Ensoleillé, tous les vendredis de 14h15 à 16h45, de 17h à 19h30 ; inscriptions le 08/09;
- **Maison Pour Tous de Rechèvres**, 13, rue de la République, tous les mardis de 14h à 16h30 ; inscriptions le 05/09;
- **Maison Pour Tous du Pont-Neuf**, 9 place des Fondateurs, tous les mardis de 17h à 19h30 ; inscriptions le 05/09;
- **Centre ville**, rue Percheronne, tous les lundis de 14h à 16h30 ; inscriptions le 04/09;
- **Maison Pour Tous de Saint-Chéron**, 2 rue de la Mare à Boulay, tous les mercredis de 9h à 11h30 ; inscriptions le 06/09.

### Nouveau !

Le CCAS, qui organise déjà des cours de coupe et couture à Bel Air, Beaulieu, Les Perriers, Rechèvres, Pont Neuf, Centre Ville, ouvre dès ce mois-ci un nouveau cours de coupe et couture à la MPT de la Madeleine, avenue Joseph Pichard. Inscriptions le 05/09/2006.

Les cours ont lieu tous les mardis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Il est prioritairement proposé aux usagers des ateliers gérés par l'Association du Forum et animés par une animatrice. Ce cours comprend deux séances de 2 heures, le mardi (matin et après-midi).

**Tarifs : pour l'année Chartrains 73€, non Chartrains 156€ ; par trimestre, Chartrains 27€, non Chartrains 54€.**

Les paiements sont à effectuer par chèque bancaire ou postal, à établir au nom du TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL de CHARTRES.

Les personnes devront apporter leur propre matériel (ciseau, fil, patron, aiguilles, tissu...). Le CCAS met à disposition des machines à coudre, un fer et une table à repasser.

**Renseignements : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 32 boulevard Chasles, tél. 02 37 18 47 31.**